la cgt
SOPRA STERIA

Agir Ensemble et Maintenant

Actualité Sociale – Sopra Steria

Traid-Union ou le paradoxe du chat de Schrödinger

L'association, Traid-Union se targue de l'obsolescence des syndicats traditionnels.

C'est dans l'air du temps de faire croire que les syndicats sont obsolètes à l'instar des « marcheurs » : on voit bien les résultats de ce système de pensée :

- Atteinte aux libertés individuelles et collectives
- Recul généralisé des droits sociaux
- Arbitraire patronal

Attention !! c'est par l'atteinte aux libertés syndicales que commencent toutes les régressions sociales. Cette association qui prétend indépendante et apolitique s'inscrit dans ce paradigme et jette de la poudre aux yeux, car cette prétendue indépendance ne résiste pas à l'analyse de la réalité :

- Quand un-e salarié-e a des problèmes avec son employeur, est ce vers Traid-Union(TU) qu'il ou-elle se tourne ? la réponse est non, pourquoi ? c'est tout simplement parce qu'un-e élu-e TU ne peut être d'un côté et de l'autre (**contrairement au chat de Schrödinger**) :
- Lors de toutes les négociations, Traid-Union est toujours du côté de l'employeur et signe tous les accords surtout régressifs les yeux fermés.

Ex-Steria, Ex-Sopra, les raisons d'un traitement différencié ?

Des élus CGT ont été saisis par des salarié-e-s de la diminution de leur prime de vacances ou de sa suppression, au prétexte de leur absence pour longue maladie. Les réponses fournies par la DG à ses directeurs locaux nous ont fait découvrir que ce traitement est réservé aux seuls salarié-e-s ex-Steria, les ex-Sopra n'étant pas impactés. Ce traitement différencié crée inévitablement une discrimination entre les salarié-e-s prétendument « fusionnés » entre égaux, et plus grave une discrimination envers des salarié-e-s malades. La CGT ne peut accepter de pareilles différences de traitement en lien avec leur société d'origine, et qui s'ajoutent aux problèmes de santé de ces salarié-e-s. La CGT réclame le reversement des sommes indument retenues depuis la « fusion » des deux sociétés.

On n'a pas toujours 20 ans

- De nombreuses études montrent qu'un grand nombre d'heures supplémentaires (souvent impayées) ont des conséquences néfastes sur la santé : baisse de la productivité des salarié-e-s, baisse de l'attention, augmentation des erreurs et à long terme une dégradation de la santé (voir cette étude sur la charge du travail : *https://www.anact.fr/file/6776/download?token=Kf4QwFlb*)
- En attendant c'est l'employeur qui tire tout le bénéfice de « Ces jeunes ne comptent plus leurs heures » : il joue de ce jeunisme (culte des valeurs associées à la jeunesse promues par les grandes écoles) et en tire un profit maximal.
- La réforme de la retraite : une régression sociale de taille qui **impacte plus les jeunes d'aujourd'hui qui seront les retraité-e-s de demain.** Exit les points garantis pour la retraite complémentaire des cadres, âge de départ repoussé au-delà de 62 ans sous peine de décote, baisse des prestations impactant surtout les femmes.

Mail : contact@cgtsoprateria.info - **Site** : cgtsoprasteria.info - **Téléphone** : 06.17.25.17.97

SYNDICAT CGT SOPRA STERIA – 263, rue de Paris – Case 421 – 93100 MONTREUIL

la cgt
SOPRA STERIA

Agir Ensemble et Maintenant

Pourquoi le vote CGT est-il un vote utile ?

- **Parce que la CGT SopraSteria qui ne se contente pas** de rester dans les murs de l'entreprise, s'est pleinement impliquée dans la lutte contre les mesures régressives prises par le gouvernement, s'est associée ouvertement aux mouvements de résistance et de protestation, a soutenu des luttes pour plus de droits, voire la simple application des droits déjà existants.

- **Parce que nous ne sommes pas enfermés dans le « dialogue social »,** nous ne sommes pas là pour prendre le thé avec la direction lors d'interminables réunions.

- **Parce que nous voulons inverser le rapport de force**, et ne plus laisser la direction choisir seule des stratégies calamiteuses pour les faire payer aux salarié-e-s par la suite.

- **Parce que la CGT SopraSteria sait prendre de la hauteur sur les débats**, dénoncer les fausses bonnes idées prônées par d'autres organisations, et ne se complaît pas dans le « ripolinage » social ou écologique de mesurettes présentées comme des progrès.

- **Parce que le vote aux élections professionnelles n'a pas pour seule conséquence la constitution d'un CSE** (fusion CE + DP + CHSCT).
  Avoir une présence de la CGT est le meilleur rempart contre l'arbitraire patronal. Les syndicats dits maison n'ont pas de représentativité nationale ou régionale et ne peuvent donc pas participer au dernier rempart de la protection des salarié-e-s.

Prime de demi 13ème MOIS

Honte à cette direction

La CGT SOPRASTERIA dénonce la spoliation des salarié-e-s en arrêt longue maladie, qui se voient privé-e-s de la prime de demi treizième mois, au prétexte qu'ils ne bénéficieraient pas de salaire au 1er décembre.

Pourtant, la plupart des contrats indiquent un versement de cette prime à la condition d'être présent dans les effectifs en décembre et au prorata du temps de présence. Or un-e salarié-e en arrêt maladie voit son contrat suspendu, mais fait pourtant toujours partie des effectifs.

La CGT SOPRA-STERIA est allée en défense de salarié-e-s sur ce sujet devant les juridictions prudhommales qui lui ont donné raison. Ces jugements ont été confirmés par des arrêts de la cour d'appel de Versailles.

En d'autre terme, si un-e salarié-e est en arrêt maladie en cours d'année, il-elle doit bénéficier de la prime au prorata de son temps de présence : soit du premier janvier de l'année à la date du début de son arrêt maladie

Et bien, malgré cela, la direction s'obstine à ne pas vouloir régulariser des salarié-e-s dont la situation est identique. Et pourtant cela ne concerne que quelques centaines d'euro.

Il s'agit là d'une position purement dogmatique de cette direction qui de ce fait pousse les salarié-e-s individuellement à aller au contentieux !

Qu'à cela ne tienne, La CGT SOPRA-STERIA accompagnera les salarié-e-s qui voudront faire valoir leurs droits devant les conseils de prud'hommes !

Mail : contact@cgtsoprateria.info - **Site** : cgtsoprasteria.info - **Téléphone** : 06.17.25.17.97

SYNDICAT CGT SOPRA STERIA – 263, rue de Paris – Case 421 – 93100 MONTREUIL